



Moniteur National (MN)

**CMAS Instructeur 3* / ADEPS Niv3+
Formateur d'instructeur NBN EN 14413-2**

STANDARDS
(Version 2014/01)

Contenu

1	Généralités	3
1.1	Définition	3
1.2	Prérogatives du moniteur national	3
1.3	Organisation générale	3
2	Pré requis à la formation	4
2.1	Généralités	4
2.2	Conditions particulières.....	4
2.2.1	Présentation à l'examen théorique.....	4
2.2.2	Présentation du stage mer national.....	4
2.3	Information préalables.....	4
3	Formation	5
3.1	Structure.....	5
3.2	Matières théoriques générales et spécifiques de l'AM, MC et MF:.....	5
3.3	Matières théoriques spécifiques au moniteur national :.....	5
3.4	Stage mer résidentiel national	5
3.4.1	Objectif	5
3.4.2	Déroulement	5
3.4.3	Contenu	6
3.5	Evaluation	6
3.5.1	Evaluation théorique	6
3.5.2	Défense d'un mémoire	6
3.5.3	Stage mer résidentiel national	6
4	Homologation.....	7

1 Généralités

1.1 Définition

Le moniteur national est formateur de moniteur. C'est le niveau le plus élevé des titres d'instructeurs. Il est le garant de la pérennité de l'enseignement et de son évolution. Il représente la Ligue de par le monde et en défend l'image de marque.

1.2 Prérogatives du moniteur national

Au-delà des prérogatives du moniteur fédéral, le moniteur national est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- Gérer l'enseignement de la plongée de la Ligue.
- Organiser des sorties et stages mer (grands groupes ou lieux inconnus).
- Représenter la ligue au niveau national et international.
- Assurer l'évolution et l'adaptation de l'enseignement de la plongée.
- Présider les sessions de brevet Plongeur 3*
- Présider les stages pédagogiques
- Former et évaluer les candidats assistants moniteurs, moniteurs clubs, fédéraux et nationaux.

S'il dispose du titre instructeur de spécialisation

- prendre en charge la formation et l'évaluation de brevets instructeur de la spécialisation concernée

1.3 Organisation générale

La formation est assurée au sein d'une école agréée par la LIFRAS.

- La formation s'effectue en classe (ou local adapté), en Espace Aquatique Restreint ainsi qu'en Espace Aquatique Ouvert
- Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire au minimum du brevet moniteur national LIFRAS.

2 Pré requis à la formation

2.1 Généralités

- Etre âgé de 18 ans au moins.
- être détenteur du brevet plongeur MF LIFRAS depuis la saison précédente.
- Etre membre d'un club affilié à la LIFRAS ayant statut d'école
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (C.F.P.S.) en ordre de recyclage.
- être en possession du brevet de spécialisation "plongée profonde à l'air"
- Etre présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc, et avoir effectué le paiement du montant d'inscription.
- savoir parler, lire et écrire correctement le français.

2.2 Conditions particulières

2.2.1 Présentation à l'examen théorique

Avant la présentation aux épreuves de la théorie :

Pouvoir justifier d'une expérience pédagogique de trois ans minimum dans le cadre d'une association/organisme/école de plongée et totaliser au moins :

- 20 h comme formateur de plongeur (théorie & EAR)
- 20 h comme jury (épreuve de théorie, EAR, EAO, stage pédagogiques,...)
- 20 h stage de mer dans le rôle de formateur (PPA, école de mer, pré stage,...)

2.2.2 Présentation du stage mer national

Avant la présentation du stage mer national:

- avoir rentré un sujet de mémoire auprès du secrétariat de la Lifras et s'être fait désigné un directeur de mémoire.
- avoir réussi l'examen de théorie du brevet Moniteur National.
- avoir réussi l'épreuve de sélection physique chronométrée préliminaire au stage

2.3 Information préalables

Préalablement au premier cours ou pendant celui-ci, les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- Pré requis à la formation
- Prerogatives du moniteur national

- Contenu et déroulement de la formation
- Coût, assurance et exigences administratives LIFRAS
- Exigences morales et de sécurité du moniteur
- Conditions d'homologation

3 Formation

3.1 Structure

Les candidats moniteurs nationaux doivent non seulement avoir des connaissances théoriques élargies de l'assistant moniteur, des moniteurs club et fédéral, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capable d'assurer des cours théorique et pratiques, ainsi que les évaluations destinées à tous les niveaux moniteurs de la Ligue.

Ils doivent également avoir l'expérience et les compétences techniques pour participer à la gestion et au développement de l'enseignement.

La formation se structure en 2 modules :

- Minimum 50 heures de cours, stages, spécialisations, colloques ou conférences portant sur le domaine de la plongée subaquatique
- Minimum 4 jours de stage pédagogique en résidentiel – plongée en mer

3.2 Matières théoriques générales et spécifiques de l'AM, MC et MF:

Voir chapitres 3.2 et 3.3 des standards respectifs Assistant Moniteur et Moniteur Club et Fédéral Lifras

3.3 Matières théoriques spécifiques au moniteur national :

Rédaction d'un mémoire

3.4 Stage mer résidentiel national

3.4.1 Objectif

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs moniteurs nationaux à la formation de moniteurs ainsi qu'à l'organisation et la direction de stage/sortie club de plongées en mer au départ d'un bateau.

3.4.2 Déroulement

Les plongées pourront comporter des épreuves de sauvetage et de secourisme tant dans l'eau que hors de l'eau. Ces plongées porteront également sur les compétences tant techniques que pédagogiques (enseignement thématique) dans le cadre de la formation des nouveaux moniteurs.

Les candidats effectueront les plongées en tant que chef de palanquée et assumeront à tour de rôle la fonction de directeur de plongée.

3.4.3 Contenu

- Capacité à former des futurs moniteurs
- Organisation et direction de stage
- Les qualités de moniteur (autorité, efficacité, clarté des instructions, prises de position, camaraderie, contact humain, éthique...)
- Les connaissances et la mise en œuvre des thèmes abordés à destination de moniteurs (PPA, Prise en charge d'accident de plongée, la plongée sur épave, navigation, faune et flore, la décompression, ... - liste non exhaustive)
- Aptitudes physiques et maîtrise du matériel de plongée et de navigation.

3.5 Evaluation

Vu la nature évolutive des techniques, normes et dispositions légales en matière de plongée subaquatique; les protocoles détaillés d'épreuves, d'examen et de stage font l'objet d'un document annexe.

3.5.1 Evaluation théorique

L'épreuve théorique est organisée une fois l'an, par le Pôle formations et évaluations de la commission de l'enseignement de la Lifras avant le stage mer. Elle consiste en un examen oral devant un jury composé de moniteurs nationaux, pouvant porter sur l'ensemble de la matière théorique, l'actualité, et les développements en cours dans le domaine de la plongée subaquatique.

Cette épreuve est divisée en 4 thèmes :

- Médecine
- Zélande et connaissance des protocoles
- Organisation mer
- Généralités

3.5.2 Défense d'un mémoire

Le candidat rédige un mémoire qui sera remis au secrétariat avant l'épreuve théorique. Lors de cette épreuve, il présente et défend son travail devant un jury et un public d'experts.

3.5.3 Stage mer résidentiel national

Les épreuves pédagogiques lors du stage mer résidentiel sont également organisées par le Pôle formations et évaluations une à deux fois par an (selon le nombre de candidats) et présidées par un président de stage qui jouera le rôle de directeur de plongée.

Les candidats réaliseront huit plongées en mer au départ d'un bateau (selon les possibilités de la météo et de l'organisation).

Les palanquées seront généralement composées de :

- Deux ou trois moniteurs nationaux (un comme observateur dans le cas de trois moniteurs nationaux Lifras),
- 2 candidats au maximum.

4 Homologation

Le candidat doit :

- Satisfaire aux prérequis de la formation
- Avoir réussi les épreuves de la théorie et du stage pédagogique.